AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin au directeur de la société coopérative La Populaire de Toulon, 26 mars 1886

Jean-Baptiste André Godin au directeur de la société coopérative La Populaire de Toulon, 26 mars 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (458r, 459r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au directeur de la société coopérative La Populaire de Toulon, 26 mars 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51997

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction26 mars 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinatairePopulaire (La)
Lieu de destination45, rue des Trois-Oliviers, Toulon (Var)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin répond à la lettre du directeur de La Populaire du 19 février 1886. Sur les sociétés coopératives de consommation : Godin recommande la vente au comptant ou l'instauration d'un carnet de consommation pour un paiement à la quinzaine garanti par l'établissement dans lequel sont employés les travailleurs. Il estime que la vente au meilleur marché possible n'est pas une bonne idée : c'est dans le partage des bénéfices, après la constitution d'un fonds de mutualité, que les coopérateurs trouvent leur avantage. Il lui adresse *Mutualité sociale* et l'*Histoire des équitables pionniers de Rochdale*. Notes

- Lieu de destination : adresse mentionnée à l'entrée « Populaire (Sté coopérative Directeur de la) » dans l'index du registre de correspondance.
- La lettre du 19 février 1886 du secrétaire du conseil d'aministration de La Populaire, Clamen, et la réponse de Godin du 26 mars 1886 sont reproduites dans le numéro 387 du 18 avril 1886 du journal *Le Devoir* (p. 245-246) [en ligne: https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/248/70/838/0/0, consulté le 16 novembre 2023].

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Coopération, Livres

Œuvres citées

- Craig (Edward Thomas), Histoire de l'Association agricole de Ralahine, résumé traduit des documents de M. E. T. Craig,... par Marie Moret, Saint-Quentin, impr. de la Société anonyme du « Glaneur », 1882.
- Godin (Jean-Baptiste André), Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production, Paris, Guillaumin, 1880.

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 26 Mars 1886

Monsieur le Directeur de la 1té coopérative "La Populaire", de Vaulon,

Je suis en retard pour vous rous remercier de votre lettre du 19 février. Les besoins que vous m'exprime; en ce qui concerne votre societé vont se manifestet de plus en plus à mesure du dose-loppement des stes coopérations, hien s'a été fait jurqu'à ce jan en France prour

repondre à ces besains et facilitet area societés mais santes les moyens à une boune administration. Les societés elles-memes purque à ce jour out été peu disposees à accueller les mozens hateownels indispentables en cet ordre de faits. Four aujourd hui p ne pusis vous faire qu' une recommandation, c'est que la vente an comptant est indispensable area societàs cooperatives si illes ventent subsister. il faishait que elles de faisteant enterious arec l'étables sement Dans lequel les conscerarais travailleur, et que cet étaentrous de paiement des

mains de la societé. alors chaque cooperatur derhait avoir un carnetsur legarel servient inscrites les depenses faiter par lui au da famille; le montant des dépar delivré, à chaque paie, à l'établesservent industriel que derrail paire la retenue. Le rous me pourer par solener lela, je suis inquiet pour rous Du nort de vor operations, car Nous execuseres des partes inevitables L'idee de sondre au meilleur marche possible est une trecer commune à beaucour de societés

à l'arigine. He faut vandre la merchandise au cours, e'est ensuite dans le partage des ténépiees que les cooperateur retrouvent les avantages que la coopération doit leur procurer. Mais, avec le sentiment Le solibarité es de prevoyance que doit avoir loute ste cooperative, it est son, avant de partager les sinepices, de constituer un fonds de mutualité pour venir en aide aux societaires en cas de malaire. - J'ai l'honneur de vous adresse par ce confreer le noture Mutualité sociale que comprand les statuts de notre association, et une brochuse sur les Pionniers de Kochdale. Mandley agreer, Mandelle le directeur, l'assurance de mon de vouernent.